ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N º DN175

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 4

Modifier ainsi la provision annuelle au titre des opérations extérieures et des missions intérieures (en millions d'euros courants) :

2019	2020	2021
1050	1050	1050

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la provision dédiée aux opérations extérieures (OPEX) de la France, en mettant fin, dès 2019, à la sous-budgétisation des opérations extérieures, qui aurait des conséquences particulièrement néfastes.

En effet, le récent attentat survenu le 2 mars 2018 à Ouagadougou, qui ciblait l'Ambassade de France, illustre la montée en puissance de la menace terroriste à laquelle sont confrontés les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad). Le rôle de soutien de la France, engagée au Sahel depuis 2014, reste indispensable, le temps de permettre aux Etats partenaires d'acquérir la capacité d’assurer leur sécurité de façon autonome.